

Nous pouvons vous aider!

UNICEF Canada est là pour vous aider à faire en sorte que votre collecte de fonds soit la plus fructueuse possible, et ce, tout en suivant les lignes directrices établies par l'Agence du revenu du Canada (ARC).

L'UNICEF PEUT :

- Vous procurer des outils en ligne pour héberger votre propre page Web de collecte de fonds.
- Vous conseiller et vous apporter son expertise en matière de planification d'événements et de collecte de fonds.
- Délivrer des reçus fiscaux, le cas échéant (conformément aux règlements de l'ARC).
- Vous autoriser à utiliser le logo « En soutien à l'UNICEF ».
- Vous fournir une lettre de soutien confirmant l'authenticité de votre événement, afin de vous aider à attirer des donatrices, donateurs, participants et participantes.

UNICEF CANADA NE PEUT PAS :

- Financer l'événement ni rembourser les dépenses.
- Vendre des billets pour l'événement ni trouver des commanditaires.
- Fournir une liste ou les coordonnées de donatrices et de donateurs.
- Faire des demandes d'assurance ou de permis de jeu ou d'alcool.
- Fournir des prix, des articles à vendre aux enchères ou des récompenses.
- Délivrer de reçus fiscaux pour les dons en espèces ou en nature qui ne sont pas directement reçus par UNICEF Canada.
- Donner accès à des personnes célèbres ou d'influence.
- Promouvoir l'événement ou en faire la publicité.